

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°62/2023

OBJET : **SPORT** : Autorisation de verser une subvention de fonctionnement à Joris Team- Azur Bike Event

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois d'août à 15 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Vanessa BEAUJEAUD / /Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Maëva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Kathy NICOLAS par Christine DECORDIER, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michaël TRUCCHI par Sophie ESPOSITO/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE
Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2313-1 du CGCT relatif aux conditions d'attributions,

Vu la loi concernant la décision d'attribution de subventions notamment ses articles L.4221-1 et L. 4221-5 du CGCT,

Considérant la nécessité de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Joris Team/Azur Bike Event

Après avoir entendu le rapport de présentation, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer d'une subvention de fonctionnement à titre exceptionnelle à l'association Azur Bike Event d'un montant de 1880 € (mille huit cent quatre-vingts euros)

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

- D'ajouter les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération lesquels sont inscrits au budget primitif de la Commune afférent à l'exercice 2023, section de fonctionnement ;

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16 Votants : 22 Absents : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 28 août 2023
Le Maire,

Robert NARDELLI

